



AVIS PUBLIC
À tous les contribuables de la Municipalité de Montcalm

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance ordinaire du **10 août 2026**, laquelle se tiendra à 20h à la Salle Yves Thérien

Demande de dérogation mineure à l'égard de la localisation et des marges de reculs avant pour un bâtiment complémentaire, lot: 5 865 837, matricule: 3098-56-4197.

La demande consiste à obtenir une dérogation mineure aux règlements :

- De zonage N° 193-2002 tel qu'amendé, quant à l'article 7.7.1 :

7.7 LOCALISATION ET MARGES DE REcul

7.7.1 Cours et marges de recul avant

Il est interdit d'implanter un bâtiment complémentaire dans la cour avant d'un bâtiment principal, sauf s'il s'agit d'un garage et que toutes les conditions suivantes sont respectées.

- Sur les permis et certificats N° 192-2002 tel qu'amendé quant à l'article 1.4.48, la cour avant d'un terrain riverain fait face au plan d'eau :

1.4.48 Cour avant

Espace s'étendant sur toute la largeur du terrain, compris entre la ligne avant de ce terrain et une ligne passant par le point le plus avancé de la fondation du mur de façade du bâtiment principal et tracée dans les prolongements latéraux de l'axe de ce mur. Lorsque la façade d'un bâtiment principal situé sur un terrain riverain fait face à un plan d'eau, la ligne de terrain permettant de délimiter la cour avant est évidemment la ligne de terrain donnant sur le plan d'eau.

DONNÉ à Montcalm ce 17 juillet 2026

Michael Doyle
Directeur général et trésorier



AVIS PUBLIC
À tous les contribuables de la Municipalité de Montcalm

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**Demande de dérogation mineure à l'égard de la localisation et des marges de reculs
avant pour un bâtiment complémentaire, lot: 5 865 837, matricule: 3098-56-4197.**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, 17 juillet 2026, entre 9h00 et 18h00. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 juillet 2026.

Michael Doyle
Directeur général et trésorier